

Magneux-Infos - octobre 2023

Secrétariat de mairie : Tél - 04 77 76 10 76

Horaires d'ouverture au public : mardi et vendredi : 14h à 17h / mercredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Mèl : mairie.magneuxhauterive@orange.fr—site : magneuxhauterive.fr

Pigeons

Pour réguler la population des pigeons, un arrêté municipal pour leur destruction a été pris.

Des traques seront effectuées par les chasseurs :

- samedi 14 octobre 2023
- samedi 18 novembre 2023
- samedi 20 janvier 2024
- samedi 17 février 2024

Déviations de la RD 496 (Fontannes-Montbrison)

Une partie de la départementale sera en travaux.

23 octobre : circulation alternée

24 octobre : circulation déviée par MAGNEUX et MORNAND

Chemin du château

Le chemin du château sera fermé à la circulation du 23 octobre au 3 novembre pour cause de travaux sur le réseau d'irrigation

Sécheresse

Une grande partie du département, dont MAGNEUX-HAUTE-RIVE, est placée en état d'**ALERTE RENFORCÉE eau potable**.

Seul l'arrosage des potagers est autorisé de 20h à 8h.

Canal du Forez : toujours en niveau **ALERTE**.

Cette économie de la ressource en eau doit être l'affaire de tous !

AG du comité des fêtes

Vendredi 20 octobre 2023

À 20h à la salle de la mairie

Enquête loyers 2023

Loire Forez participe à une enquête anonyme sur les loyers du territoire.

Vous pouvez y participer via le lien :

<https://www.epures.com/sondage/sondage.php>

Fête de la Bière

Organisée par Ma Petite Ecole

Vendredi 28 octobre 2023

À partir de 17h30 à la salle des fêtes

Recensement citoyen

Les jeunes nés entre le 1er octobre et le 30 décembre 2007 doivent se faire recenser auprès de la mairie, en apportant leur carte d'identité, un justificatif de domicile, le livret de famille.

Il est rappelé que l'attestation de recensement est **nécessaire** pour l'inscription au BAC, le permis de conduire, les concours, les grandes écoles....